

Colloque international à l'occasion du 75ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

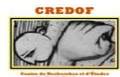
Photographie des Nations Unies



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, UN « CONTRAT SOCIAL » POUR LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Sous-titre

Judi 21 et vendredi 22 décembre 2023



Direction de la recherche et des études doctorales



La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, marquant l'affirmation d'un idéal commun pour toute l'humanité. 75 ans après cet événement historique, que dire du contenu, de l'héritage et de l'actualité de ce texte ? Alors que les anniversaires successifs ont été l'occasion de mesurer les avancées normatives et institutionnelles réalisées sur le fondement de ce document, la nouvelle décennie s'est ouverte sur la pandémie de COVID et une régression générale en matière de respect du droit international et des droits de l'homme, notamment symbolisée par la montée des autoritarismes et la multiplication des crises et conflits armés. Il semble alors important d'examiner le rôle de la DUDH dans la construction d'un ordre international et social combinant sécurité humaine et développement durable autour d'un « nouveau contrat social » ancré dans les droits de l'homme, selon la formule du Secrétaire général des Nations Unies.

JEUDI 21 DÉCEMBRE

13h30. Accueil et ouverture :

- ❖ Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, Vice-présidente déléguée à la recherche de l'Université Paris Nanterre, Directrice de la Revue des droits de l'Homme
- ❖ Anne-Laure CHAUMETTE, Directrice de l'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre.
- ❖ Message de Volker TÜRK, Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies.
- ❖ Message de Catherine COLONNA, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (sous réserve).
- ❖ Sébastien TOUZE, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, Directeur de la Fondation René Cassin, Membre du Comité contre la torture des Nations Unies.

Rapport introductif : De quelques idées reçues sur la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Marina EUDES, Professeure à l'Université Paris Nanterre, membre du CEDIN.

14h30-16h. ECRIRE, DIFFUSER ET INTERPRÉTER LA DUDH

Présidence : Isabelle BOUCOBZA, Professeure à l'Université Paris Nanterre, co-directrice du Master Droits de l'homme, membre du CREDOF.

Retour sur les éléments clés de la rédaction de la DUDH :
William SCHABAS, Professeur à la *Middlesex University London*.

La diffusion de la DUDH dans la diplomatie internationale :

Delphine BORIONE, Ambassadrice de la France pour les droits de l'homme.

La DUDH, modèle de réussite du mode déclaratif en droit international ?

Mathias FORTEAU, Professeur à l'Université Paris Nanterre, membre du CEDIN, Membre de la Commission du droit international des Nations Unies.

Comment interpréter la DUDH aujourd'hui ?

Humberto CANTU RIVERA, Professeur à l'Université de Monterrey (Mexico).

Débats et pause-café.

16h30-18h. FAIRE VIVRE L'ESPRIT DE LA DUDH

Présidence : Danièle LOCHAK, Professeure émérite à l'Université Paris-Nanterre, ancienne Présidente du GISTI.

Revenir à l'essentiel : l'éducation et la formation aux droits de l'homme :

Eric PATEYRON, Directeur d'une école associée à un réseau de l'UNESCO.

Le rôle moteur des institutions nationales des droits de l'homme :

Magalie LAFOURCADE, Secrétaire générale de la CNCDH.

L'action protéiforme des avocats et ONG sur le terrain :

Ghislain MABANGA, Professeur à l'Université de Kisangani (RDC), Avocat aux Barreaux de Paris et de Kinshasa.

Une déclaration universelle ? Regards croisés sur l'action des organisations régionales africaines et américaines :

Arthur STEGER-KICINSKI, doctorant CREDOF/ CEDIN et Julien ANTOULY, doctorant CEDIN.

Débats.

VENREDI 22 DÉCEMBRE

9h. Accueil et présidence :

Olivier DE FROUVILLE, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, président du Comité des disparitions forcées des Nations Unies.

PORTER ET PROTEGER LE DISCOURS DES DROITS DE L'HOMME

- ❖ Dunja MIJATOVIC, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.
- ❖ Rafaâ BEN ACHOUR, Professeur émérite à l'Université de Carthage, juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.
- ❖ Françoise TULKENS, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme et membre du Comité scientifique de l'Agence européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne.
- ❖ Marc PERRIN DE BRICHAMBAUT, ancien ambassadeur, juge à la Cour pénale internationale.

Débats et pause-café.

10h30-12h30. PROMOUVOIR LES PROGRÈS POUR TOUS

Présidence : Sophie GROSBON, Maîtresse de conférences à l'Université Paris Nanterre, chercheuse en délégation à l'UMR DICE-CERIC (AMU).

La filiation entre la Déclaration de Philadelphie de l'OIT et les travaux sur entreprises et droits de l'homme :

Katia MARTIN-CHENUT, Directrice de recherches au CNRS, Université Panthéon Sorbonne.

Des idéaux de la DUDH aux objectifs de développement durable :

Olivier DE SCHUTTER, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté.

Vers « l'égalité des droits des hommes et des femmes » ?

Laurence BURGORGUE-LARSEN, Professeure à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.

De la DUDH aux Pactes mondiaux sur les migrants et les réfugiés : quel héritage ?

Baptiste JOUZIER, Docteur en droit des Universités Grenoble Alpes et Laval Québec.

Débats et pause-déjeuner.

14h-16h. PROTÉGER LA SÉCURITÉ ET LA LIBERTÉ

Présidence : Jean-Marc THOUVENIN, Professeur à l'Université Paris Nanterre, Secrétaire général de l'Académie de droit international.

Le Conseil de sécurité, défenseur des principes de 1948 ?
Seyon KANAGASOORIAR, doctorant au CEDIN.

L'utilisation de la DUDH par les juridictions des Nations Unies :
Pierre BODEAU-LIVINEC, Professeur à l'Université Paris Nanterre, membre du CEDIN.

De la DUDH à l'Agenda 2063 : l'Union africaine entre valeurs universelles et contraintes régionales :

Hajer GUELDICH, Professeure à l'Université de Carthage, ancienne Présidente de la Commission de l'Union africaine pour le Droit international.

La PESC de l'Union européenne est-elle une héritière de la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

Myriam BENLOLO-CARABOT, Professeure à l'Université Paris Nanterre, membre du CEJEC.

Débats et pause-café.

16h30-18h. RENDRE LA JUSTICE

Présidence : Florence BELLIVIER, Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

La concrétisation de la DUDH par les Principes Joinet : la justice transitionnelle :

Jean-Pierre MASSIAS, Professeur de droit à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, Président de l'Institut francophone pour la justice et la démocratie.

Le lent processus d'incrimination des violations graves ou massives des droits énoncés par la DUDH :

Hugo RELVA, Conseiller juridique *Amnesty International*.

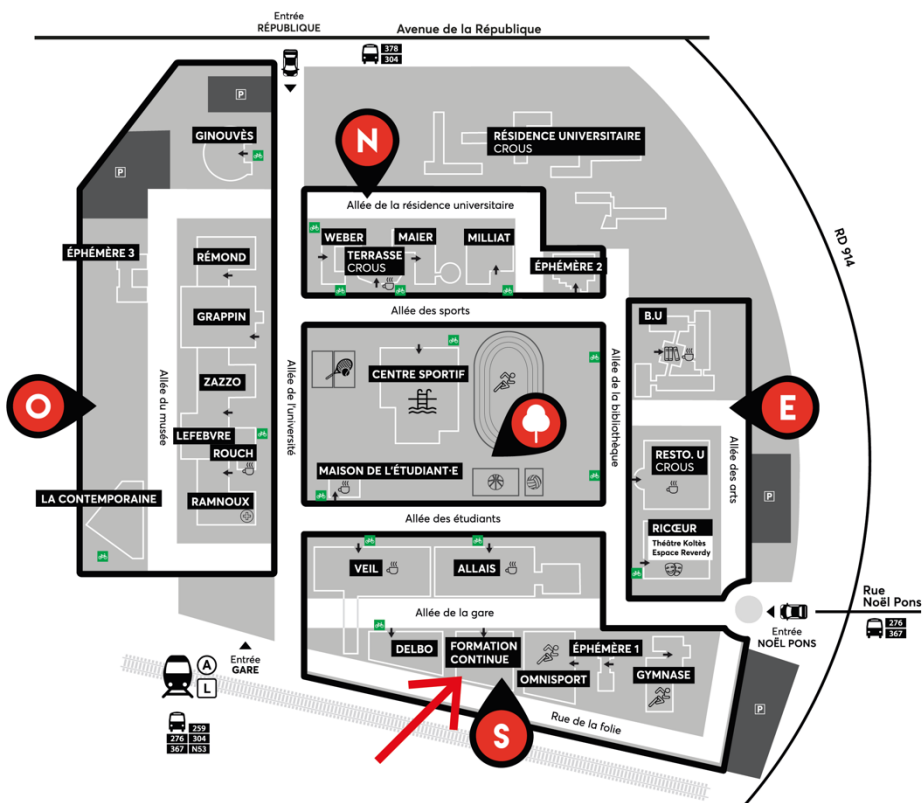
Des principes de 1948 à la réalité de la Cour pénale internationale :

Alexis DESWAEF, Vice-Président de la *Fédération internationale des droits humains*, Avocat au Barreau de Bruxelles et près la Cour pénale internationale.

Débats.

18h. Conclusions :

Emmanuel DECAUX, Professeur émérite de l'Université Paris-Panthéon-Assas, ancien membre et président du Comité des disparitions forcées des Nations Unies, Président de la Fondation René CASSIN.



Bât. Formation Continue
Salle des conférences

Contact : Fanny GABARD : fgabard@parisnanterre.fr

Entrée libre sur inscription : <https://urlz.fr/omFL>

